

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que les règlements **RCA08-08-0001-166** et **RCA08-08-0001-167**, adoptés le 9 janvier 2024 et modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, sont en vigueur, respectivement, depuis le 24 janvier 2024, date de délivrance des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements sont déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2024

Benoit Turenne  
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement